

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 510

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au lieu de gazon : une prairie pour la vie

Ces histoires de gazon dans "Domaine Public" (1), ce n'est pas du tout déplacé. Au contraire: il s'agit là d'un problème très important.

Le gazon, c'est l'idéal des esprits totalitaires, ceux qui ne tolèrent pas un individu qui sorte des normes — comme par exemple un trèfle; surtout s'il a le toupet d'être "à quatre", donc doublement non-conformiste, et, de plus, insolent considéré comme apportant le bonheur. Ce qu'il faut, ce n'est pas le bonheur, on n'en a que faire; ce qu'il faut, c'est l'ordre, l'uniformité, la propreté (apparente, celle que l'on obtient en polluant avec des produits chimiques par exemple).

On fera donc régner l'ordre — faute de bonheur — au moyen d'herbicides et d'insecticides et, bien sûr, de tondeuses, consommatrices de pétrole ou bien d'électricité nucléaire (l'avantage principal de ces dernières est qu'elles polluent la biosphère de manière diffuse au lieu de concentrer les dégâts sur la propriété du gazonneur). Muni de cet attirail, et moyennant une importante perte de temps chaque semaine, on parviendra aisément à obtenir une sorte de "Dreimillimeterschnitt" qui rappellera d'autres tonsures et d'autres uniformes. Le but idéal, ce serait le gazon synthétique, que l'on trouve peut-être déjà dans certains "garden center" (mon voisin a-t-il vraiment tort de prononcer "garden sans terre"?).

Nous, en plein village vaudois, nous avons semé de la prairie dans notre petit jardin. (Pratiquement: vous trouvez la semence chez un (bon) grainier, ou bien vous semez de la "fleur de foin", récoltée au fond d'une grange une fois que le foin a été enlevé. En montagne, la variété des espèces est généralement plus grande. Semez par temps humide pour que tout ne s'envole pas sur le gazon de votre voisin qui en

est encore là; et gare aux moineaux les premiers jours).

— De la prairie? Il faudra tondre ça!

— Oui, deux fois l'an: vers fin mai, mais en ménageant des taches de fleurs, pour les laisser se resemmer; et avant l'hiver. Et à la faux, bien sûr.

— Mais alors vous ne pourrez pas marcher dessus!

— Mais que si, on arrive toujours à faucher, même si c'est un peu plus difficile".

La prairie a poussé. Nos voisins nous ont surpris: "Tiens, c'est bien joli, ça: des coquelicots, des bleuets, des esparcettes... ça se voit plus tant! Ca change, au moins!". Et même: "C'est rudement plus joli que du gazon!".

La surface a beau être restreinte, nous avons déjà une grande sauterelle qui "chante" à la nuit tombante et des tas de petites qui crissent au soleil, des papillons, des petits escargots inoffensifs — notre gamine dit "akiko" —; pour la saison prochaine, le grillon s'impose. Avant l'ère des pesticides, nous avons eu une enfance garnie de toutes ces bestioles. Avons-

nous le droit d'en priver nos enfants, au nom de l'ordre et de l'uniformité?

Et puis, un dernier point en faveur de la prairie — surtout si vous êtes un peu poètes: vous connaissez les fleurs sauvages, mais écoutez aussi les beaux noms des graminées, les simples "herbes" qui composent la prairie: vous allez semer du dactyle pelotonné, du pâturin des prés, de la flouve odorante, de la fléole, de l'amourette, de la houque laineuse, de la crénelle, du vulpin des prés, de la folle avoine... Il est temps de faire un heureux en lui donnant votre tondeuse, de vous acheter (2) une faux, une pierre à aiguiser et une serpe à la quincaillerie. Puis labourez-moi ce triste gazon, semez de la prairie, arrêtez tous ces malheureux herbicides et insecticides. Et, avec vos enfants, guettez le retour de la vie dans votre jardin.

François Burnier

(1) Cf. DP 508 (19.7.79).

(2) Ou alors récupérez-la; ce ne sont pas les faux délaissés qui manquent!

BAGATELLES

Succession ouverte pour le siège de M. Gnägi. La magouille bat son plein. Vous avez peut-être raté la petite méchanceté d'Ulrich Kägi, une des plumes traditionnelles de la "Weltwoche", dans l'édition du 18 juillet de cet hebdomadaire. Une méchanceté à l'endroit du conseiller national Walther Hofer, que l'UDC bernoise a renvoyé sur la touche pour les prochaines élections. Analysant les chances de Hofer de succéder à Gnägi, Kägi rappelle que, selon les normes du Département militaire fédéral, un tel choix comporterait un risque majeur en fait de sécurité. Pas moins, et cela pour une bonne raison: le professeur Hofer a épousé une ressortissante bulgare (dans le texte: "Hielte der so Geschmähe indes Einzug in der Bundesrat, würde er nach den bekannt strengen Masstäben des Eidgenössischen Militärdepartements wegen seiner (zweiten) bildschö-

nen Gemahlin bulgarischen Herkunft und deren Verwandtschaft unweigerlich zu einem gewaltigen "Sicherheitsrisiko").

* * *

Création à Zoug d'une banque pour médecins, dentistes et vétérinaires. Le capital est de 6 millions de francs. Le nom: Privatbank für Aerzte, Zahnärzte und Tierärzte.

* * *

Depuis la dernière assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration des Chemins de fer du Jura comprend un représentant du personnel. La Fédération suisse des cheminots (SEV) avait présenté une requête dans ce sens et cette revendication a été agréée. Les autres membres du Conseil d'administration représentent la Confédération, le canton de Berne, les régions, le canton du Jura et les actionnaires privés.